

ADRESSE



Ce bulletin s'adresse à tous, nouveaux et anciens parents. Vous y trouverez un certain nombre d'informations pratiques concernant l'école.

Il est à conserver précieusement toute l'année scolaire.

Bulletin de rentrée

EQUIPE EDUCATIVE

Directrice :

La directrice n'a pas de journée déchargée, elle pourra vous recevoir sur demande via le cahier de liaison.

Enseignants :

- CP :
- CE1-CE2 :
- CM1-CM2 :

Aide de vie scolaire :

- Mme

Personnel de cantine/garderie/entretien :

- X
- X
- X
- X

Accompagnement transport scolaire :

- X
- X

HORAIRES

8h45 - 11h45 ET
13h30 - 16h30

Accueil des enfants entre
8h35 - 8h45 et 13h20 - 13h30

AUCUN enfant ne doit être dans la cour avant la présence d'un enseignant au portail.

ENTREES ET SORTIES

Les parents veilleront au respect des horaires de façon à ne pas perturber les activités de la classe.

Après 8h45 et 13h30, tout parent doit systématiquement accompagner son enfant dans sa classe.

FICHES renseignements

Merci de nous retourner au plus vite les documents ci-dessous : *assurance, fiche urgence, autorisation photo, fiche de renseignement*. Chaque parent s'engage à faire connaître au Directeur tout changement en cours d'année.

GARDERIE ET CANTINE

Les services de garderie et de cantine sont organisés et gérés par le syndicat scolaire du _____. Dans la mesure du possible, merci de vous adresser au personnel concerné pour toute question.

REGLEMENT INTERIEUR

Il est collé dans le cahier de liaison. Le lire attentivement, le commenter si possible avec votre enfant et le signer.

REUNION DE RENTREE

-réunion générale de rentrée : lundi
19 septembre, 18h30, salle des
jeunes, _____

DATES IMPORTANTES

-réunions de classe :

CM : lundi 19/09 après la réunion
générale

CP :

CE :

-agrément des parents pour les

sorties : vendredi 30 septembre, 18h

- réunion natation : lundi 17 octobre,
18h

CAHIER DE LIAISON



Ce cahier sert à faciliter l'échange d'informations entre vous et l'équipe éducative. C'est donc un outil important au service d'une bonne année scolaire pour votre enfant. Nous vous demandons de le lire, de le signer et de le rapporter au plus vite. Si vous souhaitez contacter un membre de l'équipe éducative, prenez rendez-vous à l'aide de ce cahier.

SOUS DES ECOLES

L'association permet de financer les sorties scolaires, des activités sportives ou culturelles. Il est important que les parents s'investissent pour que les enfants puissent en bénéficier.

VACANCES SCOLAIRES



Périodes	Zone A
Toussaint	vendredi 21 octobre 2011 après la classe Jeudi 3 novembre 2011 au matin
Noël	vendredi 16 décembre 2011 après la classe Mardi 3 janvier 2012 au matin
Hiver	vendredi 10 février 2012 après la classe Lundi 27 février 2012 au matin
Printemps	Vendredi 6 avril 2012 après la classe Lundi 23 avril 2012 au matin
vacances d'été	Jeudi 5 juillet 2012 après la classe

PEP

Prochainement, on vous proposera d'adhérer aux Pupilles de l'Enseignement Publique. Cette association aide les familles les plus en difficulté à subvenir aux frais de cantine, classes de découverte, centre aéré, ...

En ce qui concerne la cantine, une demande d'aide pourra être faite par la directrice pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur à 514 euros. Il suffit de demander un dossier à la directrice.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le matériel mis à la disposition des enfants est sous la responsabilité des parents. Un manuel scolaire coûte cher (>15€) Il est préférable de marquer le matériel de votre enfant à son nom.

Les livres et fichiers de l'école doivent être couverts et étiquetés. Ils doivent bien sûr faire l'objet du plus grand soin.

ASSURANCES

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée lorsque la participation des élèves à une activité est facultative ; c'est à dire pour toutes les sorties qui débordent le cadre de l'horaire scolaire. Trop souvent, nous sommes en possession d'attestations d'assurances ne couvrant que la responsabilité civile. Cela n'est pas suffisant car l'assurance n'indemniserait que les dommages causés à autrui et ne couvrirait pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires, etc...) **Vérifiez bien vos contrats !**

Vous avez la possibilité de souscrire un contrat auprès de la MAE par l'intermédiaire de l'école (formulaires distribués prochainement)

ABSENCES

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

Toute absence doit être signalée à l'école dès la première demi-journée.

Au retour de l'enfant, un **justificatif écrit** est transmis au maître de la classe. Toute absence prévisible est soumise à **demande d'autorisation d'absence** auprès du directeur d'école.

Si votre enfant est malade prévenez avant 8h45 pour le matin ou avant 13h30 pour l'après-midi ou laissez un message.

CONSEIL D'ECOLE

Il se réunit 3 fois par an et comprend l'Inspecteur de l'Education Nationale, les maires des trois communes qui forment le regroupement, la secrétaire du syndicat scolaire, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, les directrices, les enseignants, la psychologue, les rééducatrices, le médecin et l'infirmière scolaires, les ATSEM, les représentants du Sou des écoles et 5 parents que vous élirez.

LA PLACE DES PARENTS

AU PREMIER RANG

Les sorties scolaires sont possibles grâce au financement du Sou des écoles et à l'aide des parents accompagnateurs.

AIDE PERSONNALISEE

Pour répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés, des heures « d'aide personnalisée » seront proposées par les enseignants à partir du lundi 3 octobre soit à 8h10 soit à 11h45. Nous prendrons contact avec les parents des élèves concernés la semaine précédente.



ELECTIONS

Les représentants des parents d'élèves sont élus chaque année. Ils sont membres du conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre.

Les élections des élus des parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 14 octobre de 13h00 à 17h00.**

TELEPHONE

Evitez de téléphoner (sauf en cas d'urgence) pendant la classe.
Téléphonez avant 8h45 ou pendant la récréation. Pensez aussi au message.

L'école ne gère pas le restaurant scolaire, pour des modifications d'inscription il faut joindre le personnel de cantine entre 11h45 et 13h20 ou la mairie de Grésin.

NATATION

Les séances de natation auront lieu cette année du lundi 5 décembre au vendredi 16 mars, toujours à la piscine de _____. Départ de l'école : 8h45 et retour : 11h30



CIRCULATION/SECURITE

aux abords de l'école

Pour la sécurité des élèves, le Conseil d'Ecole demande aux parents de faire preuve de la plus grande attention aux entrées et sorties de l'école. Il rappelle **qu'il est strictement interdit de stationner au bord de la route.**

Un parking est mis à votre disposition. Tant que les travaux de l'extension sont en cours veillez à ne pas laisser les enfants courir de partout d'autant que le transport scolaire est présent sur le parking.

Tant que les travaux ne sont pas finis, l'entrée se fera par le petit portillon côté terrain.

Les sorties se feront accompagnées par les enseignants jusqu'à la porte ou au portillon.

Ensuite, les entrées et sorties s'effectueront par le grand portail et les élèves seront toujours accompagnés de leurs enseignants.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

BONNE ANNEE SCOLAIRE.